

SITUATION - DÉSIGNATION ET CONSISTANCE DES LOCAUX

Local principal :

☐ Appartement ☐ Maison ☐ Boutique ☐

Annexe(s) :

☐ Garage n° ☐ Cave n° ☐

Immeuble sis à :

Désignation :

Si location d'habitation principale soumise à la loi 6 juillet 1989, identifiant fiscal du logement et de ses dépendances (logement, cave, parking, autres dépendances...) :

Équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication :

- Information concernant les modalités de réception des services de télévision, conformément à la loi n°89-462 du 06/07/89, art. 3-2 : possibilité de recevoir en clair les services nationaux de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique :

☐ Oui ☐ Non

- Autre :

Déclarations du bailleur

- Le bien, objet des présentes, a-t-il subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant : les risques de catastrophes minières, naturelles ou technologiques, visées à l'art. L 125-2 du Code des assurances ? :

☐ Oui ☐ Non

- Le logement est-il équipé d'au moins un détecteur de fumée en bon état de fonctionnement :

☐ Oui ☐ Non

- Indiquer la nature et le montant des travaux effectués depuis la fin du dernier contrat ou depuis le dernier renouvellement du bail :